

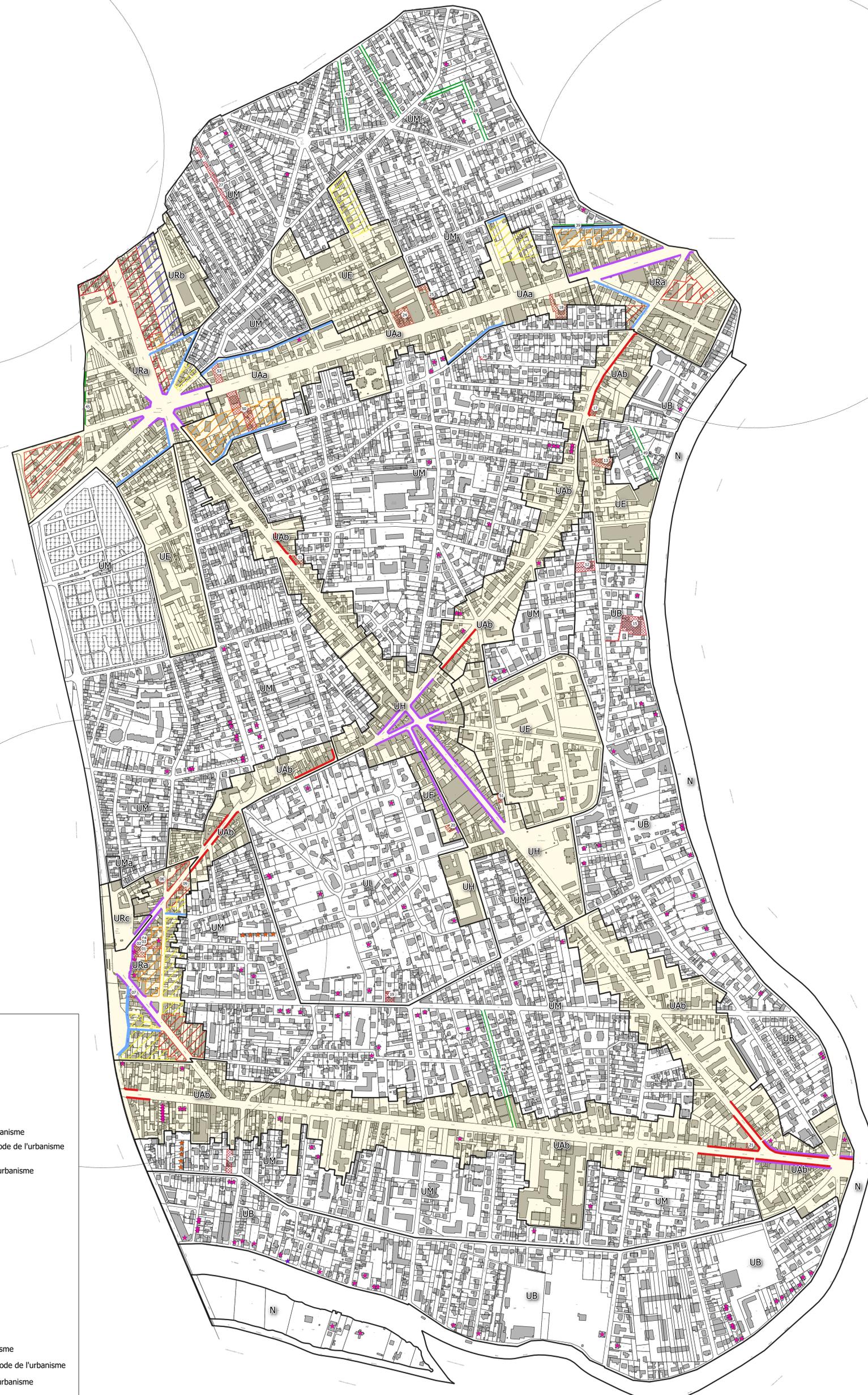


Plan Local d'Urbanisme du Perreux-sur-Marne

Modification n° 2

5. Documents graphiques 5.b. Prescriptions graphiques

Approbation	Enquête publique	Modification
PLU approuvé par délibération du 11 juillet 2015 modifié par délibération du 18 décembre 2017	Enquête publique réalisée du 02 novembre 2020 au 02 décembre 2020	PLU modifié par délibération du 02 février 2021



Emplacements réservés pour la réalisation d'un programme de logements au titre de l'article L.151-41-1° du Code de l'Urbanisme

N° carte	adresse	superficie	affectation	Bénéficiaire
1	12 place Robert Bevaux	802 m²	Logements sociaux	Commune
2	14 place Robert Bevaux	73 m²	Logements sociaux	Commune
3	8 avenue Ledru Rollin	156 m²	Logements sociaux	Commune
4	10 avenue Ledru Rollin	305 m²	Logements sociaux	Commune
6	5 avenue de Metz	232 m²	Logements sociaux	Commune
7	10 boulevard de la Liberté	197 m²	Logements sociaux	Commune
9	28 avenue Ledru Rollin	290 m²	Logements sociaux	Commune
11	176 avenue du Gal de Gaulle	468 m²	Logements sociaux	Commune
12	167 avenue du Maréchal Joffre	905 m²	Logements sociaux	Commune
13	1 villa Lesieur	873 m²	Logements sociaux	Commune
15	16 quai de l'Argonne	2111 m²	Logements sociaux	Commune
17	130 avenue du 8 mai 1945	341 m²	Logements sociaux	Commune
18	130 boulevard d'Alsace Lorraine	1105 m²	Logements sociaux	Commune
19	57 avenue Gabriel Péri	457 m²	Logements sociaux	Commune
20	71 bis avenue G. Clémenceau	309 m²	Logements sociaux	Commune
21	195 avenue Pierre Brossolette	178 m²	Logements sociaux	Commune
22	37 rue de Ffiser	639 m²	Logements sociaux	Commune
51	3 rue des Fratellini (bâtiment D)	141 m²	Logements sociaux	Commune

Emplacements réservés pour installation d'intérêt général au titre du L.151-41-2° du Code de l'Urbanisme

N° carte	adresse	superficie	affectation	Bénéficiaire
24	4 rue Jules Ferry 105 boulevard d'Alsace Lorraine 107 boulevard d'Alsace Lorraine 111 boulevard d'Alsace Lorraine 109 boulevard d'Alsace Lorraine	1415 m²	Agrandissement école Jules Ferry	Commune
25	119 boulevard d'Alsace Lorraine 6 avenue Gallieni	719 m²	Agrandissement de la crèche des Petits Jons	Commune
50	37 rue Victor Recourat 39 rue Victor Recourat	2100 m²	Equipeement public	Commune

Emplacements réservés pour voies et ouvrages publics au titre de l'article L.151-41-1° du Code de l'Urbanisme

N° carte	adresse	superficie	affectation	Bénéficiaire
26	126 avenue Victor Recourat	83 m²	Raquette de retournement pour l'avenue Robert	Commune
27	Allée de l'Égalité Allée de l'Égalité Allée de l'Égalité Allée de l'Égalité Allée de l'Égalité	1105 m²	Élargissement de l'Allée de l'Égalité	Commune
52	16 avenue du Château Plaisance	618 m²	Réalisation d'un accès piétonnier au futur groupe scolaire Germaine Sablon	Commune

Emplacements réservés pour voirie au titre de l'article L.151-41-1° du Code de l'Urbanisme pour un élargissement de voie de 8 m

N° carte	adresse	affectation	Bénéficiaire
28	Rue Albert Collinet	élargissements de voie	Commune
39	Rue de la Marchausse	élargissements de voie	Commune
41	Avenue des Ormeaux	élargissements de voie	Commune
42	Rue des Plaqueottes	élargissements de voie	Commune
44	Rue Pâtier Soupault	élargissements de voie	Commune
45	Rue Pierre Grange	élargissements de voie	Commune
49	Rue Traversière	élargissements de voie	Commune

Légende

- Parcelle
- Bâtiment
- Limite de zone

Prescriptions liées au zonage

- Emplacement réservé au titre de l'article L. 151-41 du Code de l'urbanisme
- Emplacement réservé pour voirie au titre de l'article L. 151-41 du Code de l'urbanisme pour un élargissement de voie de 8m
- Secteur de mixité sociale au titre de l'article L.151-15 du Code de l'urbanisme

Périmètres de hauteurs spécifiques précisant les dispositions de l'article R. 151-39 du Code de l'urbanisme

- Périmètre de hauteurs spécifiques : 12 m au faitage et à l'acrotère (dans le bande de 15 m)
- Périmètre de hauteurs spécifiques : 15 m au faitage et à l'acrotère (dans le bande de 15 m)
- Périmètre de hauteurs spécifiques : 15 m au faitage et à l'acrotère (sur l'ensemble de la parcelle)
- Périmètre de hauteurs spécifiques : 18 m au faitage et à l'acrotère (dans le bande de 15m)

Protection du patrimoine bâti

- Bâtiments protégés au titre de l'article L.151-19 du Code de l'urbanisme
- Ensembles remarquables protégés au titre de l'article L.151-19 du Code de l'urbanisme
- Kiosque rustique protégé au titre de l'article L.151-19 du Code de l'urbanisme

Autres prescriptions

- Implantation des constructions à l'alignement au titre de l'article R. 151-39 du Code de l'urbanisme
- Linéaire de préservation et de développement de la diversité commerciale au titre de l'article L. 151-16 du Code de l'urbanisme
- Implantation des constructions en recul de 5m par rapport à l'alignement au titre de l'article R. 151-39 du Code de l'urbanisme
- Périmètre de 500m aux abords des gares structurantes

0 100 200 m